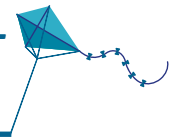


QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?



L'aide représente une prise en charge de 50 à 70 % du coût total du séjour dans la limite d'un montant maximum, variable selon la tranche du quotient familial :

	Plafond de prise en charge	Montant maximum de l'aide Caf
Tranche 1 QF < 300 €	70 %	700 €
Tranche 2 QF de 301 € à 600 €	60 %	600 €
Tranche 3 QF de 601 € à 800 €	50 %	500 €

L'aide est versée directement au centre de vacances.

Une majoration de 200 € est accordée si un (ou plusieurs) enfant(s) de la famille est (sont) bénéficiaire(s) de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh).

Exemples



Famille avec un QF Tranche 2

Prise en charge à 60 % dans la limite de 600 €

1



1 semaine à la montagne = 1 000 €

- Aide accordée : 600 €
- Reste à charge : 400 €

2



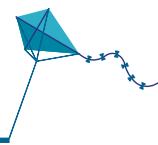
1 week-end à la mer = 300 €

- Aide accordée : 180 €
- Reste à charge : 120 €



En cas d'annulation du séjour de votre part, vous devrez payer la totalité de votre facture. Aucune prise en charge ne sera payée à la structure de vacances.

CONTACT



Pour tout renseignement complémentaire, consultez les pages dédiées à la Caf de la Haute-Loire sur www.caf.fr, rubrique Ma Caf > 43000 > Offre de service > Enfance et jeunesse.

Un **tutoriel vidéo explicatif** détaille toutes les étapes pour vous aider dans vos démarches.



www.vacaf.org

Le site est accessible sur les postes en libre-service à l'accueil de votre Caf.



Réalisation : Caf de la Haute-Loire - Crédits photos : AbobeStock, Pixabay



L'AIDE AUX VACANCES FAMILIALES

La Caf de la Haute-Loire vous aide à partir en vacances en famille



L'AIDE AUX VACANCES FAMILIALES (AVF)

Partir en vacances permet de s'offrir un temps précieux de partage et de découverte en famille.

Pour faciliter votre départ en vacances, la Caf de la Haute-Loire, vous propose une aide aux vacances familiales, en lien avec VACAF.

POUR QUI ?

Pour les familles :

- Allocataires au mois d'octobre 2021,
- Avec un quotient familial de janvier 2022 inférieur ou égal à 800 €,
- Ayant au moins un enfant à charge âgé de moins de 18 ans (né entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2021).

Si vous répondez à ces critères, vous êtes automatiquement informés de vos droits par la Caf de la Haute-Loire.

Les démarches pour réserver un séjour sont à faire sur www.vacaf.org.

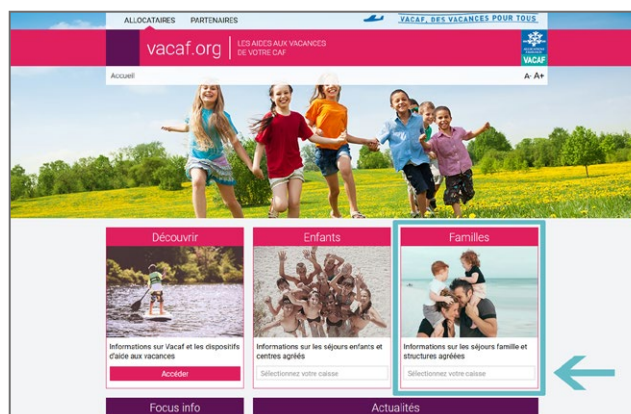
À QUELLES CONDITIONS ?

L'attribution de l'aide se fait dans les conditions suivantes :

- Durée du séjour comprise entre 2 et 7 nuitées maximum, pour un départ entre le 1^{er} avril et le 6 novembre 2022,
- Présence obligatoire d'au moins un adulte et un enfant ayant-droit pendant le séjour,
- Séjour uniquement pendant les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 16 ans qui sont soumis à l'obligation scolaire,
- Un seul séjour financé sur une période de 2 ans.

COMMENT RÉSERVER VOTRE SÉJOUR ?

- Connectez-vous sur www.vacaf.org,
- Dans la rubrique «Familles», sélectionnez la Caf de la Haute-Loire « 43 - Haute Loire»,



- Dans l'onglet «Dispositifs», cliquez sur «AVF» puis sur «Centres agréés»,



- Choisissez le département dans lequel vous souhaitez partir et sélectionnez le centre de vacances qui vous intéresse,
- Contactez-le et indiquez votre numéro d'allocataire pour connaître le montant de votre aide,
- Demandez au centre de vacances de réserver votre séjour,
- Envoyez des arhes pour confirmer la réservation (le solde est à régler un mois avant le départ).

Réservez au plus vite pour profiter de l'aide. Le budget de votre Caf est limité.

